

Intégrer le développement durable dans les métiers du b

La CAPEB met en place de nomb

Aide au retour à l'emploi

• Une circulaire de l'Unedic du 15 novembre 2004 revient sur les règles d'attribution des aides au reclassement et à la formation versées dans le cadre du Plan d'aide au retour à l'emploi (Pare) : l'aide à la formation, l'aide à la mobilité géographique et l'aide dégressive à l'employeur. Circulaire Unedic n° 04-21 du 15 novembre 2004 - Bref social, n° 14281, 22/12/04, p. 2

Bilan du programme TRACE

• Le programme d'accompagnement TRACE a été créé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, afin d'aider les jeunes en difficulté d'insertion à accéder à l'emploi. L'originalité du programme est d'appréhender les problèmes d'insertion dans leur globalité : emploi, formation, mais aussi santé, logement, citoyenneté... Entre 1998 et 2003, le programme TRACE a bénéficié à 320 000 jeunes essentiellement pas ou peu qualifiés. Bilan de cinq ans de programme Trace : 320 000 jeunes en difficulté accompagnés vers l'emploi - MAS Stéphanie Première Informations, n° 51.1, 01/12/04, 6 p. Télécharger le document sur le site du ministère : www.travail.gouv.fr

Insertion en zone urbaine sensible

• Des études menées au cœur d'une zone urbaine sensible montrent comment, malgré l'implication des politiques et des professionnels de l'enseignement, de l'éducatif et du social, le fonctionnement des institutions ne réussit pas à transcender les problèmes d'ordre social, culturel et économique auxquels les jeunes du quartier se heurtent dans la construction de leur avenir. Connaissance de l'emploi, n° 10, 01/12/04, 4 p. http://www.cee-recherche.fr/fr/publicationspdf/c_emploi_10.pdf

La filière de la construction est directement sollicitée par le développement durable. "Garantir le bien-être actuel sans compromettre celui des générations futures", cette notion interpelle la filière, mobilisée sur ses préoccupations environnementales, économiques (comment produire et consommer autrement) et sociales. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) s'engage dans cette démarche innovante en mettant en place les formations ad hoc.

Déjà, en 2002, au salon Artibat, des fiches métiers étaient distribuées qui interpellaient les professionnels. En 2004, l'expérience est renouvelée et un Espace développement durable, est mis en place par la CAPEB, avec le concours de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Différents thèmes sont abordés comme la gestion des déchets du bâtiment, le réemploi des matériaux, la qualité de l'eau, de l'air, les énergies renouvelables... La question étant bien de montrer aux professionnels comment intégrer le développement durable dans leur activité quotidienne.

conseils que je donne à mes clients, je peux leur permettre de maîtriser leur consommation d'énergie", pour le secteur électricité électronique. Les préoccupations des clients augmentent et se diversifient, le professionnel doit acquérir de nouvelles compétences. Des formations continues se mettent en place et, en formation initiale, apparaissent des demandes de la part des Centres de formation d'apprentis (CFA) et de Maisons familiales rurales (MFR). Si les référentiels n'ont encore guère évolué, des modules de sensibilisation sont mis en place, comme celui de deux heures proposé par la CAPEB

Vendée sur le thème de la gestion des déchets pour des élèves de Brevet professionnel en MFR. Des CFA prévoient en 2005 l'organisation de journées de sensibilisation pour les apprentis sur les notions d'effet de serre, sur l'économie des ressources, le recyclage des tubes fluorescents... Un autre CFA sollicite également la CAPEB sur le



Tri sélectif des déchets sur un chantier.

thème des nouveaux matériaux et des déchets.

La relation au client est essentielle. Comment répondre à sa demande ? Mais aussi, comment l'inciter à faire des choix compatibles avec le développement durable ? "Les choix techniques que je conseille à mes clients pour leur aménagement intérieur conditionneront la qualité de l'air dans les locaux et le confort des occupants", peut-on lire sur la fiche du secteur peinture vitrerie revêtements, "Par les

Des idées, des découvertes, mais peu de certifications...

Si l'intérêt croissant pour le développement durable est bien réel et se fait sentir, des difficultés demeurent quant à l'utilisation des nouveaux matériaux. Le label n'est pas toujours suffisant pour permettre

reuses formations



Maisons à ossature bois.

2002, la formation *Quali'Eau* leur permet de se former à la sécurité sanitaire des réseaux intérieurs d'eau potable et d'accéder aux nouveaux marchés issus des réglementations les plus récentes. Quali'Eau est une appellation CAPEB reconnue par le Ministère de la santé et les DDASS. Le stage de formation se déroule en huit modules à raison de 10 jours pendant six mois. La CAPEB en met en place deux par an.

au professionnel d'utiliser un matériau et de bénéficier de son assurance. C'est la certification par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) qui est obligatoire pour bénéficier de fait d'une assurance quant à l'utilisation du matériau. Sinon, le professionnel prend le risque sans être assuré. Les idées foisonnent, de nombreux matériaux sont découverts, mais leur coût reste élevé pour le client et les certifications restent rares et lentes à obtenir.

Malgré ces freins, les professionnels veulent se former et la CAPEB, en collaboration avec l'ARTEFAB, structure régionale de formation pour les salariés et artisans du BTP, met en place environ deux sessions de formation par an qui regroupent une douzaine de professionnels dans différents secteurs. Ainsi, elle propose une session de deux jours en *Chauffage automatique bois déchiqueté*, qui permet au professionnel d'installer une chaudière à bois. C'est une formation qui trouve bien sa place en Mayenne, où le client a du bois à sa disposition et de la place pour le stocker. Cette formation répond aussi à une préoccupation de l'ADEME qui incite à l'installation de telles chaudières. En 2002, une sensibilisation *Habitat sain* a commencé et a abouti, en 2003, à la signature d'une convention entre la DGS (Direction générale de la santé), le CSTB et la CAPEB. Pour les plombiers chauffagistes, depuis

En projet, suite à la demande de professionnels en électricité, la CAPEB Pays de la Loire va commencer à organiser en 2005 des sessions de formation sur la pose et l'utilisation des panneaux solaires et des éoliennes pour les particuliers. Concernant les isolants, chanvre, laine de mouton, plumes, bois non traité, beaucoup de choses restent à faire, les demandes des professionnels se précisent, concordantes avec la préoccupation croissante de leurs clients en matière de développement durable et qualité de vie.



Maison équipée de panneaux solaires photovoltaïques (production d'électricité) et de panneaux solaires de production d'eau chaude.

Contact :
 CAPEB 44
 Yannick Février
 Tél. : 02 40 89 71 47
 capeb@capeb-pays-de-la-loire.fr
 www.capeb-pays-de-la-loire.fr

Dominique Lombardini